



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 septembre 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Septembre 1996

**Avenant n°1 - Convention tripartite Ville de NIORT/Conseil  
Général/Université de Poitiers**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel  
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,  
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,  
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,  
Mme Marie-Cécile MORISOT

**Secrétaire de séance :** Mme Christiane FASILLEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

**Excusée :**

Mme Christiane ROUSSELLE

**Enseignement Secondaire et Supérieur Avenant n°1 - Convention tripartite Ville de NIORT/  
Conseil Général/Université de Poitiers**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Une convention tripartite précisant le cadre partenarial du fonctionnement et du développement des enseignements universitaires délocalisés de l'Université de Poitiers à Niort, a été signée le 25 Mars 1996, entre le Conseil Général des Deux-Sèvres, l'Université de Poitiers et la Ville de NIORT.

Après concertation entre ces différents partenaires, aboutissant à un consensus pour la reconnaissance du site de Niort d'une vocation spécifique à développer, sous la responsabilité de l'Université de Poitiers, des filières universitaires dans le domaine des assurances et de la gestion des risques, il s'avère indispensable de compléter, voire de modifier, la rédaction du préambule et des articles 2 et 3 de la dite convention.

Ceci fait l'objet d'un avenant qui précise en outre, le rôle du représentant de l'Université de Poitiers, coordonnateur administratif du site, et l'ouverture une fois l'an du Conseil d'Orientation aux représentants des milieux professionnels afin de faire le point, dans le cadre de la thématique retenue en préambule, des perspectives et des stratégies de développement du site universitaire de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter les termes de l'avenant.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le document.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)